

Rue de la Rivelaine, 21
6061 CHARLEROI
Tél. : +32 (0)71 33 77 11
info@aviq.be
www.aviq.be

**CIRCULAIRE A L'ATTENTION DES
ORGANISMES ASSUREURS ET DES
PRESTATAIRES DE SOINS EN
MATIERE D'AIDES A LA MOBILITE**

CIRCULAIRE RELATIVE AUX PRESTATIONS D'AIDES A LA MOBILITE 2019/14

DEPARTEMENT DE LA BRANCHE PERSONNES HANDICAPEES

DIRECTION DE L'AIDE INDIVIDUELLE ET DU MAINTIEN A DOMICILE

Nos réf. : AVIQ/HAN/DAIMD/MT/05.2019/14

Coordonnées des personnes de contact :

Mr Jean-Marc HAUTECLER
Mr Manuel TOISOUL

jean-marc.hautecler@aviq.be
manuel.toisoul@aviq.be

Objet : Nomenclature wallonne des aides à la mobilité

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que l'Arrêté du Gouvernement wallon établissant la nomenclature des prestations et interventions visée à l'article 43/7, 1°, du Code de l'Action sociale et de la Santé et à l'article 10/8 du Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé (aides à la mobilité) a été adopté en troisième et dernière lecture par le Gouvernement wallon. Il produit ses effets le 1^{er} janvier 2019.

Cet arrêté remplace l'article 28 § 8 de l'annexe à l'arrêté royal du 14 septembre 1984 établissant la nomenclature des prestations de santé en matière d'assurance obligatoire soins de santé et indemnités.

Par ailleurs, suite à l'adoption de ce nouvel arrêté, les nouveaux formulaires annexés au règlement de protection sociale wallonne, doivent dorénavant être utilisés.

Les anciens modèles seront encore acceptés par les organismes assureurs wallons, à titre transitoire, jusqu'au 31 décembre 2019.

Veuillez trouver, la nouvelle réglementation ainsi que les formulaires y afférents sur le site internet de l'Agence <https://www.aviq.be/transfert-INAMI.html> à la rubrique « Documents pour les dispensateurs de soins » - onglet « aides à la mobilité ».

Dans le cas où certaines de vos questions n'auraient pas trouvé réponse dans ce document ou au moindre problème rencontré dans le cadre de la gestion de votre dossier, vous pouvez prendre contact avec l'un des collaborateurs de la Direction de l'aide individuelle et du maintien à domicile. Leurs coordonnées sont reprises en en-tête de la présente.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Administratrice générale,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. BAUDINE', written in a cursive style.

A. BAUDINE